



BIARRITZ

**ATTRIBUTION DE DROITS DE PARCOURS
SUR LES PLAGES
VENTE DE BEIGNETS, FRUITS DECOUPES
ET/OU AUTRES PRODUITS SUCRES/SALES**

COLLECTIVITE QUI LANCE LA PROCEDURE DE CONSULTATION :

VILLE DE BIARRITZ
Direction Juridique et Commande Publique
Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex
☎ : 05.59.41.59.87 – marche@biarritz.fr

OBJET DE LA CONSULTATION :

La consultation a pour objet de sélectionner le candidat qui se verra attribuer des droits de parcours pour la vente de beignets, fruits découpés et/ou autres produits sucrés/salés sur les plages du Miramar, de la Grande Plage, du Port Vieux et de la Côte des Basques pour une durée de 5 ans.

Le cahier des charges de cette consultation sera transmis gratuitement aux personnes intéressées, sur demande à la Direction Juridique et Commande Publique de la Ville de Biarritz par courrier électronique : marche@biarritz.fr

MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

Les offres contenant les pièces demandées au cahier des charges seront adressées à la Ville de Biarritz – Direction Juridique et Commande Publique, sous pli fermé comportant la mention : « Vente de beignets – A n'ouvrir qu'en commission » avant le **jeudi 2 mars 2023 à 16 heures.**